



Carmaux le 14 Février 2013

Maison de Citoyenneté
26 Av Bouloc Torcatis
81400 Carmaux

A

Madame la Préfète du Tarn
Préfecture
81000 ALBI

Objet : utilisation de produits interdits et « mise en danger de la vie d'autrui » pour les consommateurs de l'eau du bassin versant du Céret.

Madame la Préfète

Nous vous prions de bien vouloir prendre en considération les faits suivants :

- les analyses de l'Agence Régionale de Santé, concernant l'eau distribuée au robinet de 30.000 personnes par le syndicat mixte d'adduction d'eau potable de la Roucarié et de Fontbonne, mentionnent la présence d'atrazine et de métolachlore. (annexe 1)
- Ces deux produits chimiques sont interdits, en France, depuis 2003 (annexe 2).
- Or, ce n'est pas la première fois que l'on retrouve ces produits dans les réservoirs d'eau de Fontbonne et La Roucarié.(annexe 3)
- Ces produits sont reconnus être des perturbateurs endocriniens et potentiellement cancérigènes pour le sein et la prostate. (annexe 4)
- Ces produits sont utilisés comme herbicides par les cultivateurs de céréales telles que le maïs ou le colza.

Nous nous faisons les porte-parole des 30.000 consommateurs pour signifier que cette infraction à la loi est inadmissible compte tenu des risques avérés pour la santé de la population.

Nous vous prions de bien vouloir faire le nécessaire pour faire cesser ces pratiques dangereuses.
Nous vous prions de bien vouloir nous tenir informés de votre décision.
Nous nous tenons à votre disposition.

Notre association a été déclarée à la préfecture d'Albi le 25 octobre 2007, sous le n° W811001729.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos sentiments citoyens.

Pour l'association, le président
Max Maignal

ANNEXE

A.A.C. : propositions

- 1 Nous demandons que les fonds qui pourraient être versés aux céréaliers dans le cadre du P.A.T., soient gelés tant que le problème de l'ATRAZINE et du METOLACHORE dans l'eau des 2 bassins Roucarié et Fontbonne n'a pas été résolu.
- 2 Nous demandons à l'AGENCE de l'EAU Adour Garone, et aux deux SYNDICATS d'adduction d'eau potable, d'exiger que les couverts végétaux soient généralisés sur tout le bassin versant du Céret concerné par le P.A.T. d'ici à 2018.
- 3 Nous demandons d'une part, la réservation d'une ligne budgétaire pour l'information, et d'autre part que l'intégrité des remarques et propositions faites ce matin soient consignées dans un rapport qui sera acheminé, avec la facture d'eau , aux 30.000 abonnés d'eau potable.